

Le record de température de 34,8°C du 15 septembre 2020 à Beauvais n'aura donc été qu'effleuré avec 34,6°C vendredi 8. Par contre en septembre on n'a jamais vu 3 jours d'affilé à 34°C et plus. Depuis on a perdu 14°C en 2 jours sur les maximales, les minimales restant stables généralement entre 14 et 16°C soit tout de même 4,6°C au dessus des normales et des maximales désormais dans les normes. Avec seulement 8 mm à ce jour et 58% d'excédent de rayonnement, ce début septembre peut pour l'instant être qualifié de chaud et sec.

Les premiers retours des pluies et les températures moins caniculaires vont relancer la végétation des cultures en place mais aussi des adventices. Sur betteraves, la cercosporiose fait encore l'actualité sanitaire dans les parcelles qui seront arrachées en fin de planning. La maturation des tournesols va ralentir, surtout que dans les parcelles claires on observe de gros capitules. Ces conditions de fin de cycle sont bonnes pour les maïs et les colzas poursuivent sur leur trajectoire avec toutefois de fortes hétérogénéités entre des parcelles favorables à 6 feuilles et quelques parcelles encore au stade cotylédons.

COLZA

Continuer le suivis des ravageurs

Avec le changement de temps, changement de sujets de préoccupations. Les parcelles les plus avancées ont désormais échappé aux principaux ravageurs de débuts de cycle (ou bien ils ont été maîtrisés), reste à suivre les vols de grosses altises qui n'ont pas commencé. Ce qui inquiète ce sont bien sûr les petits colzas encore à des stades sensibles. Aux pucerons et coléoptères, il faut désormais ajouter les limaces à la liste des ravageurs à suivre. Les populations ont été fortement réduites par les conditions estivales, mais elles sont présentes localement et peuvent se réactiver à la faveur de pluies ; d'où l'intérêt d'avoir disposé des pièges pour savoir si elles sont présentes en parcelle ou pas, avant de constater des dégâts parfois rapides sur des tout petits colzas.

Préserver les auxiliaires et l'efficacité des produits

Bien respecter les seuils avant d'intervenir seulement si c'est nécessaire. Sur altises intervenir avec une pyrèthre type Karaté Zéon à 0,05 L/ha si plus de 80% des pieds sont touchés avec plus de 25% de surface foliaire détruite. Le produit n'est pas très sélectif mais il n'y a pas d'alternative à ce stade. Il est éventuellement possible de n'intervenir qu'en bordure de champ si le reste de la parcelle est indemne, mais il faudra souvent se reculer en fonction du contexte de la parcelle et des zones non traitées à respecter selon le produit commercial choisi (aquatique, arthropodes, et riverains). Sur pucerons qui sont observés de façon hétérogène, ne pas intervenir avant le seuil de 20% de pieds colonisés jusqu'à 6 feuilles pour se laisser une chance de laisser faire les auxiliaires ou d'atteindre de stade limite de sensibilité. En cas de nécessité, privilégier la solution Tepeki à 0,1 kg/ha qui est plus sélective des auxiliaires.

BLE

Les semis de blés ne sont pas encore d'actualité. Pour les semences traitées contre la carie avec du vinaigre comme solution alternative, rappelons toutefois que l'efficacité déjà très hétérogène, chute rapidement après application. Il faut donc traiter la semence au plus près du semis.

**Conseil collectif rédigé pour le département de l'Oise mardi 12 septembre 2023 (BSV G.C. N°33),
par Dumoulin François, Ingénieur Références Méthodes, Chambre d'agriculture de l'Oise Odase.**

Message rédigé à partir d'observations ponctuelles sur des parcelles de référence (parcelles fixes ou flottantes du réseau d'épidémiosurveillance du territoire, BSV, groupe DEPHY, plate forme régionale d'expérimentation) et locales, par les conseillers et techniciens de la Chambre d'Agriculture de l'Oise, F.Dumoulin, L.Godet, L.Légrand, M.Marie, J.Martin, O.Philippe, S.Wieruszski. Les messages sont adaptés au contexte global du département de l'Oise, sans pouvoir prendre en compte toutes les spécificités locales ou parcellaires, ni les objectifs de l'agriculteur. Les produits phytosanitaires ne sont cités qu'à titre d'illustration, indépendamment de tout intérêt particulier et commercial. Chaque produit cité pointe un lien vers le site [e-phy](#) du MAAPAR, donnant accès à aux données réglementaires (n° d'AMM, matières actives, dosages, usages, DAR, ZNT, nombre d'applications maximales, bonnes pratiques,...).

L'utilisation des produits phytosanitaires et la décision d'intervenir restent sous l'entière responsabilité des exploitants et opérateurs en exploitation agricole.

Lire l'étiquette du produit commercial avant son utilisation.

Agrément et garantie assurantielle : la Chambre d'Agriculture de l'Oise est agréée par le Ministère chargé de l'Agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro IF 01762, dans le cadre de l'agrément multi-sites porté par l'APCA. Elle est titulaire du contrat d'assurance N° 05038757W/1001 garantissant notamment la responsabilité civile professionnelle pour l'activité de conseil indépendant en préconisations phytosanitaires. »